Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/07/2025 - 17097 - 1993 B 02411 - 350 805 644 - ZINGARO



Théâtre Équestre Zingaro

Direction - Bartabas

17097

GREFFE

18 JUIL. 2025

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

17b Avenue Jean Jaurès, 93300 Aubervilliers - France
Tél. : +33 (0)1 48 39 19 09 Mail : info@zingaro.fr www.zingaro.fr

SOMMAIRE

	N° de page
Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat (première partie)	3
Compte de résultat (seconde partie)	4
Règles et méthodes comptables	5-7
Immobilisations	8
Amortissements	9
Provisions inscrites au bilan	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Charges à payer	12
Produits à recevoir	13
Charges et produits constatés d'avance	14
Composition du capital social	15
Engagements financiers	16
Dettes garanties par des sûretés réelles	17
Effectif moyen	18
Tableau des filiales et participations	19

Bilan Actif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ZINGARO

Devise d'édition €

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	241 424	207 419	34 005	148 476
Concession, brevets et droits similaires	28 294	24 857	3 436	6 006
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**269 717**	**232 276**	**37 441**	**154 482**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	975 599	929 437	46 162	58 665
Autres immobilisations corporelles	4 472 360	3 578 058	894 302	859 285
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**5 447 958**	**4 507 494**	**940 464**	**917 950**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	15 200		15 200	14 960
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30 607		30 607	30 164
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**45 807**		**45 807**	**45 124**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 519		3 519	1 205
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	55 256		55 256	54 143
TOTAL stocks et en-cours :	**58 775**		**58 775**	**55 348**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 202		11 202	
Créances clients et comptes rattachés	105 149		105 149	200 968
Autres créances	276 274		276 274	290 911
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**392 625**		**392 625**	**491 879**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 041 254		1 041 254	1 233 592
Charges constatées d'avance	7 841		7 841	7 965
TOTAL disponibilités et divers :	**1 049 095**		**1 049 095**	**1 241 557**
ACTIF CIRCULANT				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	7 263 978	4 739 771	2 524 207	2 906 341

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ZINGARO

Devise d'édition €

SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	7 622	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			762	762
Réserves statutaires ou contractuelles			53 357	53 357
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			1 523 103	1 708 401
Résultat de l'exercice			27 590	(185 298)
		TOTAL situation nette :	**1 612 434**	**1 584 845**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			479 875	585 732
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			15 221	
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			159 868	246 233
Dettes fiscales et sociales			176 280	235 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			529	
		TOTAL dettes diverses :	**336 677**	**482 214**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			80 000	253 550
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	2 524 207	2 906 341

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

Ventes de marchandises	67 422		67 422	60 355
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 194 165		2 194 165	2 434 085
Chiffres d'affaires nets	**2 261 587**		**2 261 587**	**2 494 440**
Production stockée				
Production immobilisée				89 875
Subventions d'exploitation			585 000	587 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			1 283	46
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			37 160	33 242
Variation de stock de marchandises			(1 112)	7 131
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(2 315)	(55)
Autres achats et charges externes			776 632	1 141 051
TOTAL charges externes :			**810 365**	**1 181 369**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			27 073	15 439
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			959 261	1 169 641
Charges sociales			480 852	610 150
TOTAL charges de personnel :			**1 440 113**	**1 779 791**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			587 384	510 092
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			15 221	
TOTAL dotations d'exploitation :			**602 605**	**510 092**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			267 404	283 958

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	456	191
Produits des autres valeurs mobillères et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	456	**191**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		127
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		127
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	326 857	429 490
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	326 857	**429 490**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15 565
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	34	**15 565**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BÉNÉFICE OU PERTE	27 590	(185 298)

© Sage

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les représentations du troisième volet du spectacle « Cabaret de l'Exil », créé le 20 octobre 2023, se sont terminées le 31 décembre 2024.
Sur l'année se sont 89 représentations qui ont eu lieu soit un total de 142 représentations pour ce volet.

A la suite, nous avons accueilli « Le Festival Fragile » comportant 24 concerts devant se dérouler du 13 mars au 23 mai 2025.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ainsi qu'aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03) :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles

Frais de montage des spectacles

La position prise par la doctrine consécutivement à l'application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 sur les actifs, a conduit à considérer comme méthode préférentielle à partir de 2009, l'inscription en immobilisations des frais de montage de spectacle.

Par conséquent, les dépenses directement attribuables à la création d'un spectacle clairement identifié et pour lequel des représentations sont prévues sur une durée supérieure à un an, sont inscrites en frais de développement.
Ceux-ci sont amortis sur la durée prévisible d'exploitation du spectacle, connue à sa date de démarrage, appréciée en mois.

Ces dépenses comprennent essentiellement les coûts de création, de répétitions ainsi que les charges externes directement liées à la création, hors les immobilisations corporelles inscrites par ailleurs, dès lors que les conditions requises pour l'activation de ces coûts sont remplies (PCG art.311-3).

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées de vie prévues suivantes :

- Matériel et outillage de scène	3 à 5 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Autres	4 ans

Les installations techniques nécessaires aux spectacles sont amorties sur la durée prévisionnelle des spectacles.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage ; cette dernière est déterminée par référence à l'actif net réévalué de la société, à sa rentabilité et à ses perspectives. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

2.4 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Les créances représentatives de prêts ou d'apports consentis aux filiales peuvent faire l'objet d'une dépréciation, lorsque les perspectives de recouvrement sont compromises, ou lorsque les circonstances l'exigent.

2.6 Opérations en devises

Les créances et les dettes libellées en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
Les écarts de conversion en résultant sont inscrits distinctement au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.7 Provisions pour risques et charges

Les risques et les charges que des événements survenus ou en cours ont rendu probables à la clôture de l'exercice, entraînent la constitution de provisions, dans le respect du principe de prudence.

La société respecte les dispositions relatives aux passifs introduites par le règlement CRC n°00-06 : un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'analyse temporelle de l'obligation de l'entité est limitée à un an.

2.8 Subventions

Le cas échéant, les subventions d'équipement perçues sont réintégrées dans les résultats de chaque exercice proportionnellement aux amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

Les subventions de fonctionnement versées par l'Etat ou par les Collectivités territoriales sont passées en produits de l'exercice au titre duquel elles sont notifiées ; depuis l'instruction fiscale du 16 juin 2006, ces subventions ne sont plus assujetties à la TVA.

2.9 Droits d'auteurs

Les droits d'auteur des spectacles produits par la société constituent une charge de l'exercice au cours duquel sont données les représentations, et sont assis sur les recettes correspondantes.

Lorsque l'auteur renonce à percevoir ses droits, un produit exceptionnel est constaté au cours de l'exercice de la renonciation.

2.10 Engagements de retraite

Les salariés de la société ne bénéficient pas, lors de leur départ en retraite, de pensions ou de prestations complémentaires. Ils reçoivent une indemnité de fin de carrière dont le montant varie en fonction de leur ancienneté et des autres modalités prévues par la convention collective en vigueur.

Le montant estimé de l'indemnité non chargée est de 85 448 € au 31 décembre 2024.

Ce montant ne fait pas l'objet d'une provision.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Durant l'exercice, il a été procédé au rachat de la totalité des parts composant le capital de l'Académie du Spectacle Equestre.

Immobilisations

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ZINGARO

Devise d'édition €

[redacted]			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	241 424		
Autres immobilisations incorporelles	28 294		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**269 717**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	959 994		16 958
Installations générales, agencements et divers	3 746 795		474 870
Matériel de transport	58 751		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 825		1 030
Emballages récupérables et divers	167 604		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**4 987 969**		**492 858**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	14 960		240
Autres titres immobilisés	30 164		442
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	**45 124**		**682**
TOTAL GÉNÉRAL	5 302 811		493 540

[redacted]				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			241 424	
Autres immobilisations incorporelles			28 294	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**269 717**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		1 354	975 599	
Inst. générales, agencements et divers		28 981	4 192 684	
Matériel de transport			58 751	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 534	53 321	
Emballages récupérables et divers			167 604	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**32 868**	**5 447 958**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			15 200	
Autres titres immobilisés			30 607	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			**45 807**	
TOTAL GÉNÉRAL		32 868	5 763 483	

© Sage

Amortissements

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	92 948	114 471		207 419
Autres immobilisations incorporelles	22 288	2 570		24 857
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**115 235**	**117 041**		**232 276**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	901 329	29 461	1 354	929 437
Inst. générales, agencements et divers	2 927 331	434 852	28 981	3 333 203
Matériel de transport	58 751			58 751
Mat. de bureau, informatique et mobil.	46 347	5 278	2 534	49 091
Emballages récupérables et divers	136 261	752		137 013
TOTAL immobilisations corporelles :	**4 070 019**	**470 344**	**32 868**	**4 507 494**
TOTAL GÉNÉRAL	4 185 254	587 384	32 868	4 739 771

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	114 471		
Autres immobilisations incorporelles	2 570		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**117 041**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	29 461		
Installations générales, agencements et divers	434 852		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 278		
Emballages récupérables et divers	752		
TOTAL immobilisations corporelles :	**470 344**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	587 384		

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		15 221		15 221
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL GÉNÉRAL		15 221		15 221

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	105 149	105 149	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	186 274	186 274	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	90 000	90 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**381 423**	**381 423**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	7 841	7 841	
TOTAL GÉNÉRAL	389 264	389 264	

[redacted]				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	159 868	159 868		
Personnel et comptes rattachés	30 279	30 279		
Sécurité sociale et autres organismes	132 333	132 333		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	254	254		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 413	13 413		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	529	529		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	80 000		80 000	
TOTAL GÉNÉRAL	416 677	336 677	80 000	

© Sage

Charges à Payer

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 307
Dettes fiscales et sociales	43 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	173 325

© Sage

Produits à Recevoir

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]	
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 893
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 893

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]	[redacted]	[redacted]
Charges ou produits d'exploitation	7 841	80 000
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	7 841	80 000

© Sage

Composition du Capital Social

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	500	15,25
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500	15,25

© Sage

Engagements Financiers

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	

[redacted]	
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

ZINGARO

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

[redacted]	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

© Sage

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise	2
Employés	15
Ouvriers	0
TOTAL	**20**

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
A. S. E.	15 200	169 674	100.00	15 200	15 200	0	0	1 374 069	167 558	0
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ZINGARO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 €
Siège Social : 176, Avenue Jean Jaurès – 93300 AUBERVILLIERS
SIREN 350 805 644 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

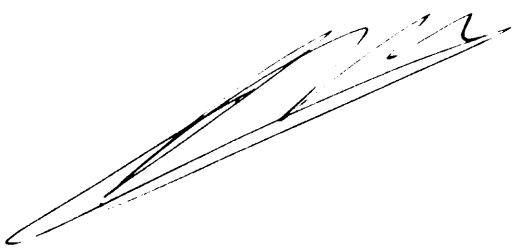
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide, par voie de conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de **27.590 €**, au Compte Report à Nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le rapport de la gérance mentionne qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LA GERANCE



ZINGARO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622€

176, avenue Jean Jaurès

93300 Aubervilliers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 4 pages, hors comptes annexés

SOUSSAN & SOUSSAN

Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Paris

30, rue de la Faisanderie

75116 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ZINGARO

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la **Société à Responsabilité Limitée ZINGARO**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL ZINGARO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 mai 2025

Soussan & Soussan
Représenté par David Soussan
Commissaire aux comptes

